



## Déclaration de performance

conformément à l'annexe III du règlement (UE) n° 305/2011 modifié par le règlement (UE) n° 574/2014

## Déclaration de conformité

conformément au décret-loi (UK) 2019 Nr. 465 ; 2020 Nr. 1359

<b>pour le produit</b>	<b>MB 2K</b>
<b>N°</b>	<b>GBI-P 73-3</b>
<b>Code d'identification unique du type de produit</b>	3014
<b>Usage(s)</b>	[LE_EN_14891_MB_2K] Produit d'imperméabilisation à appliquer en phase liquide pour l'extérieur, à appliquer avant la pose de carrelages et dalles céramiques (collés avec Remmers FL fix de la catégorie C2 selon EN 12004)
<b>Fabricant</b>	Remmers GmbH Bernhard-Remmers-Str. 13 49624 Lönigen (DE)  <b>Distributeur UKCA:</b> Remmers (UK) Limited 1 & 2 Garden Suites, Coleshill Manor Campus, Birmingham B46 1DL (GB)
<b>Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances</b>	Système 3 (pour une utilisation à l'intérieur et à l'extérieur)
<b>Norme harmonisée</b>	EN 14891:2012-07
<b>Organisme(s) notifié(s)</b>	Materialprüfanstalt (MPA) Braunschweig Beethovenstr. 52, 38106 Braunschweig Notified Body No 0761

La MPA Braunschweig a délivré le rapport suivant pour les essais de type **rapport de test 1201/532/18e**

### Prestations déclarées :

Caractéristiques principales	Prestations	Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances	Spécification technique harmonisée
Niveau initial de la résistance à la traction	≥ 0,5 N/mm <sup>2</sup>	Système 3	EN 14891 : 2017-07
Résistance à la traction après contact avec de l'eau	≥ 0,5 N/mm <sup>2</sup>		
Résistance à la traction après vieillissement thermique :	≥ 0,5 N/mm <sup>2</sup>		
Résistance à la traction après alternance gel/dégel :	≥ 0,5 N/mm <sup>2</sup>		
Résistance à la traction après contact avec de l'eau de chaux	≥ 0,5 N/mm <sup>2</sup>		
Imperméabilité à l'eau	Aucune pénétration		
Pontage des fissures sous conditions normales	≥ 0,75 mm		
Pontage des fissures à basse température :	≥ 0,75 mm à -5 °C		



La performance du produit ci-dessus correspond à la performance déclarée / les performances déclarées Pour la préparation de la déclaration des performances conformément au règlement (UE) n° 305/2011 et la déclaration de conformité conformément à la législation (UK) 2019 Nr. 465 ; 2020 Nr. 1359, le fabricant désigné ci-dessus est seul responsable.

Signé pour le fabricant et au nom du / de la :

**Remmers GmbH**

[f\_e\_bautenschutz\_3]

.....  
Dr. Magnus Greiwe (mandaté)  
(Responsable du service)

.....  
p.o. Christian Jaskulke  
(Développeur)

**Cette déclaration des performances a été générée électroniquement et elle est valable sans signature.**

Löningen, 2024-02-01